

CABINET BÉGOULE & ASSOCIÉS

Société d'Expertise Comptable

Société de Commissaires aux Comptes

Siège social : 10, rue Saint-Jean - 47230 LAVARDAC

89 B 55

29 OCT. 1993

A 567

MADELEINE DRAPÉ

DIPLOMÉE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE COMMERCE DE BORDEAUX

EXPERT-COMPTABLE
DIPLOMÉE PAR L'ÉTAT

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION DE BORDEAUX

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AGEN

47230 LAVARDAC : 10, RUE SAINT-JEAN
TÉL. 53 65 54 71

CABINET ASTOUX CRESTIA ET ASSOCIÉS

4, rue Rembrandt

47200 MARMANDE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
PREVU AUX ARTICLES 69 ALINEA 3 ET 72-1 ALINEA 1
DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966**

MADELEINE DRAPÉ

DIPLOMÉE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE COMMERCE DE BORDEAUX

EXPERT-COMPTABLE
DIPLOMÉE PAR L'ÉTAT

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION DE BORDEAUX

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AGEN

47230 LAVARDAC : 10, RUE SAINT-JEAN
TÉL. 53 55 54 71

CABINET ASTOUX CRESTIA ET ASSOCIES

4, rue Rembrandt

47200 MARMANDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
PREVU AUX ARTICLES 69 ALINEA 3 ET 72-1 ALINEA 1
DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

- - - - -

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés en date du 12 OCTOBRE 1993, j'ai été désignée en qualité de Commissaire à la transformation de votre société, chargée d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers éventuels conformément aux dispositions de l'article 72-1 alinéa 1 de la loi du 24 JUILLET 1966.

Dans le cadre de cette mission, je dois également attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social, conformément aux dispositions de l'article 56-1 du décret du 23 MARS 1967.

En outre, j'ai été chargée d'établir le rapport sur la situation de la société prévu à l'article 69 de la loi.

En conséquence, l'exécution de cette mission vous est relatée dans le rapport unique que je vous sou mets.

J'ai eu toutes facilités pour accomplir ma mission et notamment, j'ai pu consulter les documents suivants :

- les comptes annuels du dernier exercice clos le 30.06.1993,
- les statuts de votre société,
- le registre des Assemblées Générales,

A.D.

MADELEINE DRAPÉ

DIPLOMÉE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE COMMERCE DE BORDEAUX

EXPERT-COMPTABLE
DIPLOMÉE PAR L'ÉTAT

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION DE BORDEAUX

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AGEN

47230 LAVARDAC : 10, RUE SAINT-JEAN
TÉL. 53 65 54 71

- tous les documents juridiques relatifs à la transformation en société anonyme.

I - SITUATION DE LA SOCIÉTÉ :

La SARL CABINET ASTOUX CRESTIA ET ASSOCIES a été constituée le 14.06.1989 par acte sous seing privé.

Son capital social qui s'élevait à l'origine à F. 50.000 a été porté à F. 450.000 par décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 26.06.1990. Il est divisé en 4500 parts de 100 F chacune.

Préalablement à la transformation en Société Anonyme, les conditions suivantes doivent être remplies :

- les bilans des deux premiers exercices sociaux doivent avoir été approuvés par la collectivité des associés,
- le capital social doit être au moins égal au capital minimum exigé pour les sociétés anonymes soit F. 250.000,
- le nombre des associés doit être au moins égal à sept.

A la date du 30 JUIN 1993, date du dernier exercice comptable clos, les capitaux propres s'élevaient à F. 661.153.

Après les cessions de parts intervenues le 22.10.1993, le nombre d'associés se trouve porté à huit.

N.D.

MADELEINE DRAPÉDIPLOMÉE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE COMMERCE DE BORDEAUX

EXPERT-COMPTABLE

DIPLOMÉE PAR L'ÉTAT

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION DE BORDEAUX

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AGEN

47230 LAVARDAC : 10, RUE SAINT-JEAN
TÉL. 53 63 54 71

Les conditions préalables à la transformation se trouvent donc réunies.

II - APPRECIATION DE LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL:

Je suis en mesure d'apprécier ainsi qu'il suit la valeur des biens composant l'actif social au 30 JUIN 1993 :

Immobilisations incorporelles	F. 1.111.362
Immobilisations corporelles	F. 48.546
Immobilisations financières	F. 3.000
Prestations en cours	F. 136.116
Créances	F. 875.290
Disponibilités	F. 12.934
Charges constatées d'avance	F. 25.276

TOTAL ACTIF	F. 2.212.524
-------------	--------------

=====

Emprunts auprès des Etablissements de crédit	F. 511.271
Comptes-courants associés	F. 244.979
Dettes fournisseurs	F. 52.183
Dettes fiscales et sociales	F. 584.671
Autres dettes	F. 158.267

TOTAL PASSIF	F. 1.551.371
--------------	--------------

=====

L'actif net de la société s'établit donc au 30 JUIN 1993 à F. 661.153.

A.D.

MADELEINE DRAPÉDIPLOMÉE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE COMMERCE DE BORDEAUXEXPERT-COMPTABLE
DIPLOMÉE PAR L'ÉTATINSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION DE BORDEAUX

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AGEN

47230 LAVARDAC : 10, RUE SAINT-JEAN
TÉL. 53 65 54 71**III - AVANTAGES PARTICULIERS :**

Il n'a été porté à ma connaissance aucun avantage particulier au profit de personnes associées ou non, ni en l'état actuel des statuts ni dans le cadre du projet de nouveaux statuts sous forme de société anonyme.

IV - CONCLUSION :

J'atteste que le montant des capitaux propres de la SARL CABINET ASTOUX CRESTIA ET ASSOCIES est au moins égal à son capital social et qu'aucun avantage particulier n'a été consenti.

J'estime que rien dans la situation de la société ne s'oppose à sa transformation en société anonyme.

Fait à LAVARDAC,
le 25 OCTOBRE 1993
M. DRAPE

